L'ABEILLE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX No 73, rue de Chartres, NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 18 FEVRIER 1864. Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE ORLEANS ; JEUDI MATIN, 18 FEVRIER.

☞ Le lecteur trouvera à la deuxième page les nouvelles qui ont paru dans notre édition d'hier soir, ainsi que les annonces de ventes par le shérif, les départs de steamers et de navires, &c.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par G Leaumont—A la Bourse des Négociants et des Encanteurs, les propriétés de la succession de Jean Léréché ; voir les détails dans l'annonce. Aussi, une maison à étages, en briques, rue de Chartres entre Dumaine et St Philippe.
Par E. Roger & Co—A leur salle de vente, marchandises sèches, linge fait, chapeaux, &c.
Par B. Turpin—Au magasin de Chs Cavaroc & Co, rue Royale, vins rouges et blancs.
Par W P Vincent—A son magasin d'encan, marchandises sèches.
Par R T Montgomery—A son magasin d'encan, 275 balles de coton.
Par D E Morphy—157, rue Tchoupitoulas, foin et son.
Par E Scott—Whisky, cognac, genièvre, épices, &c.
Par F F Trinchard—Groceries, provisions et liqueurs.
Par J P Boisseau—Marchandises diverses.

Nouvelles récentes.

Extraites des journaux de *Mobile* du 8.

La guerre dans le Mississippi—Marche du général Sherman dans l'intérieur—Combats sur le Big Black, près de Jackson et de Clinton et sur la rivière Yazoo—Mort du major Bridges, du Texas—Retraite des forces confédérées de l'autre côté de la rivière aux Perles—Incendie du coton du gouvernement.

Nous avons reçu le *Mobile Evening News* du 8 contenant des détails importants sur les opérations militaires dans le *Mississippi*. Ils confirment les nouvelles que nous avions publiées hier matin :

De Jackson.

Nous avions reçu samedi soir d'un de nos correspondants spéciaux la nouvelle de la marche de Sherman et de l'occupation de Jackson par ses forces. La dépêche avait été composée pour l'édition du chemin de fer, mais ayant appris du quartier-général que le général commandant n'avait reçu aucune information à ce sujet, et comme le rapporteur de la presse associée n'avait pas reçu la permission d'envoyer ces nouvelles, nous avons résolu de ne pas les publier jusqu'à ce que nous ayions reçu de nouveaux avis.

Nous donnons ci-dessous la dépêche telle qu'elle a été composée samedi et nous renvoyons nos lecteurs pour les détails et les nouvelles ultérieures à la lettre de notre correspondant spécial.

Meridian, 6 février—L'avance de l'ennemi au passage du Big Black a été d'abord disputée avec succès par la brigade de Ross, et les fédéraux ont été repoussés du champ de bataille, en y laissant leurs morts et leurs blessés.

Leur infanterie est alors arrivée, et a été avancée rapidement et résolument, en refoulant lentement la cavalerie de Lee qui leur faisait face.

Des troupes en nombre écrasant ont repoussé nos forces et les ont forcées à se retirer à Jackson, et l'ennemi a réussi à s'avancer jusqu'à ce point.

Il n'y a point d'engagement général, à ce que j'ai pu apprendre, mais nos forces sont concentrées et il est probable que l'ennemi n'essaiera pas d'aller plus loin à présent, mais qu'il sera satisfait de l'occupation de Jackson, jusqu'à ce qu'il puisse recevoir des renforts et des approvisionnements. Néanmoins, il pourra être défait.

La ligne des Yankees, à ce que j'apprends est la rivière aux Perles. [illegible]

Correspondance du Mississippi

Lettre de Meridian.

Meridian, 7 février 1864—Après vous avoir informé par le télégraphe, vendredi à midi, le rapport de la brillante affaire des Texiens sous Ross, sur le Yazoo, du mouvement des fédéraux sur Clinton et Jackson par diverses voies, il me fut impossible de vous envoyer d'autres nouvelles à cause de l'agitation produite par l'évacuation de Jackson, et de mon impuissance à obtenir l'autorisation sans laquelle aucun télégramme ne peut passer.

Les fédéraux ont jeté, par le pont du chemin de fer, au delà du Big Black, une colonne de 15,000 hommes qui s'est dirigée immédiatement sur Baker's Creek, Clinton et delà sur Jackson. En même temps un autre passage a été tenté au Messenger's Ferry, mouvement qui a été fortement contrarié par notre cavalerie—mais, un troisième passage ayant été effectué plus haut, nos forces se sont retirées en escarmouchant continuellement et en disputant chaque pouce de terrain. Je crois que cette force a été engagée avec la cavalerie de Jackson. Celle qui avait traversé sur le pont du chemin de fer a été engagée avec la cavalerie de Wirt Adams. Jeudi matin, le général S. D. Lee prit le commandement. Nos hommes ont fait une résistance acharnée, mais des forces supérieures forcèrent Lee à céder le terrain, ce qu'il fit graduellement en causant à l'ennemi des pertes graves.

Pendant que ces colonnes marchaient sur Jackson, les canonnières remontaient le Yazoo, escortant une flotte de transports qui allaient je ne sais où, mais pour opérer vraisemblablement contre Grenada, et menacer aussi la force de Loring qui était à Canton.

Au coucher du soleil, Lee était refoulé à Clinton, l'ennemi poussant en avant son infanterie en masse solide. Sa cavalerie a été repoussée chaque fois qu'elle a été en contact avec la nôtre. Dans la dernière charge, le même jour, le brave Major Bridge, du Texas, est tombé mortellement blessé. Il commandait sous Lee. Sa perte est grandement à regretter. Il était regardé comme un des plus audacieux et des intrépides chefs de l'armée. Douze prisonniers ont été envoyés à Jackson.

De bonne heure, vendredi matin, le bruit du canon fut entendu distinctement à Jackson, venant des divers points par lesquels on savait que l'ennemi s'avançait. La canonnade se rapprochant ne se ralentissait pas. Vers 10 heures, les fédéraux avaient gagné Clinton. Ce fait connu—produisit une grande excitation et surtout beaucoup de gens qui ne pouvaient pas que l'ennemi serait si tôt sur eux. Le général French était arrivé et avait pris le commandement, et les affaires militaires étaient conduites avec régularité. Le général Loring était attendu de Canton vers la nuit et avec ses deux divisions on espérait défendre Jackson jusqu'à l'arrivée de renforts assez considérables pour faire reculer l'ennemi.

La prompte marche de Sherman empêcha Loring de venir à temps et il fut obligé de traverser la rivière aux Perles au dessus de Jackson. French ne traversa pas la rivière, mais resta de ce côté. Le plan était d'entrer dans la ville par l'est au moment où la tête de colonne de Loring atteindrait les limites nord de la ville, et de former jonction. Mais Loring n'était pas en état de quitter Canton quand le point d'attaque des Fédéraux fut connu et je pense qu'il est plus que probable qu'il a été arrêté dans ses mouvements par des ordres supérieurs.

Les Fédéraux sont entrés à Jackson au coucher du soleil. Le général Lee s'en fut par la route de Canton, après avoir disputé bravement chaque pouce de terrain du Big Black à Pearl River.

Je ne connais pas notre perte de vendredi, mais je pense qu'elle a été forte attendu que le combat a été long et acharné. L'ennemi avait combiné ses troupes et il s'est avancé au moyen de la force brute. Il doit avoir souffert terriblement. Vers 10 heures, la brigade de Ferguson avait rejoint le général Lee et elle a contribué heureusement à la défense opposée au mouvement de l'ennemi.

Dans la journée on vit de gros volumes de fumée venir de l'Ouest sur la ligne de mouvement de l'ennemi. On a supposé que c'était du coton brûlé par notre cavalerie. On a supposé aussi que la ville de Clinton avait été incendiée par les Fédéraux.

Je ne sais rien de positif sur les opérations de Ross, sur l'Yazoo. On dit qu'il a encore battu l'avant garde fédérale et coulé deux de leurs transports. Je suis disposé à croire que le rapport est vrai.

Les forces de l'ennemi sont commandées par les généraux Sherman, McPherson et Hurlbut et comptent environ 30,000 hommes, autant que je sache. Elles peuvent n'être pas si considérables. Je crois qu'elles se composent de 25,000 hommes de toutes armes.

Tout ce qui était transportable, ayant été placé sur les trains de ce côté-ci de la rivière, nos forces prirent immédiatement leur ligne de retraite sur Morton, à 30 milles à l'est de Jackson, où notre armée se réunit. Au moment du départ quelque 200 balles de coton, propriété du gouvernement pour la plupart, ont été brûlées avec d'autres articles en petit nombre qu'on ne pouvait emporter.

Les Yankees arrivaient sur le côté ouest de la rivière et y dressaient une batterie lorsque les derniers trains s'éloignèrent. Leurs tirailleurs se mirent activement à l'œuvre et prévinrent l'entière destruction du pont de bateaux sur la rivière aux Perles. En essayant de le détruire nous avons perdu un homme tué et deux blessés.

Tout ce qui peut être à blâmer ou à louer dans cette affaire revient au général Polk. Le mouvement des Fédéraux était connu et bien connu, et leur programme aurait dû être connu à temps, soit pour qu'on en empêchât l'exécution, soit pour qu'on concentrât une force suffisante pour livrer bataille avec des chances raisonnables de succès.

Étant parti de Jackson sur un des trains, je suis arrivé ici. Ce matin j'ai trouvé le général Polk à Chunky.

Les fédéraux proclament l'intention d'inaugurer à Jackson un gouverneur et tous les officiers nécessaires pour l'administration de l'État du Mississippi. CLIFT.

Autres Nouvelles

Extraites des journaux de Mobile du 6.

Le *Picayune* a publié hier soir les nouvelles suivantes extraites du Mobile *Register* du 6:

De Charleston.

Charleston, 5 février—On a tiré aujourd'hui 85 bombes sur la ville. On n'a pas tiré sur Sumter. L'ennemi a travaillé toute la journée à porter des communications aux batteries Gregg et Cumming. Il y a eu un grand incendie sur l'île Folly ; on suppose que c'est un hôpital fédéral qui a brûlé. Une canonnière est échouée dans la rivière Edisto ; on croit qu'elle sera détruite.

Tennessee et Virginie.

Morristown, Est Tennessee, 5 février — Un soldat du 21me Mississippi a été fusillé pour avoir déserté son régiment pour s'engager dans un régiment de cavalerie.

Les trains circulent jusqu'à la jonction de Rogersville.

Rien d'intéressant du front des lignes.

Orange Court House, 5 février—La cavalerie du comté Prince William a envoyé un lot de prisonniers capturés près de la ferme Kettle, comté de Fauquier. Ils appartiennent au cinquième corps et disent que tout est tranquille dans leurs lignes. Nos éclaireurs rapportent que l'ennemi accorde des congés aux hommes qui se réengagent.

Les opérations dans le Mississippi.

Corinth, 4 février—Sherman s'avance avec deux corps sous McPherson et Hurlbut. Les prisonniers disent qu'il a 20,000 hommes. Le général Jackson les a combattus toute la journée, et il n'est avancé que de deux milles. Ils campent ce soir à six ou huit milles au dessous de Clinton, et trouvent la route difficile à parcourir. Le général Ross les a battus hier sur le Yazoo dans un combat corps à corps, au pistolet.

Jackson, 5 fév—On a reçu ici des avis officiels, allant jusqu'à hier soir quatre heures, du général Lee qui était alors à neuf milles à l'ouest de Clinton.

L'ennemi a avancé hier en ligne lentement ; ses forces comprennent au moins quinze mille hommes d'infanterie.

Une autre force ennemie s'avance de Messenger's Ferry, via Queen's Hill. L'intention de l'ennemi paraît être de marcher sur Clinton et Jackson.

Notre perte dans l'engagement d'hier a été de 10 tués et un assez grand nombre de blessés, parmi lesquels plusieurs officiers.

Je ne puis apprendre la force de l'ennemi sur la route de Clinton. La brigade d'Adams lui a livré combat et s'est bien comportée.

La brigade du Texas du général Ross s'est battue hier vaillamment avec l'ennemi sur le Yazoo. Les hommes ont combattu à pied avec des pistolets à douze pas et ont repoussé l'ennemi avec une forte perte. L'ennemi a laissé ses tués et ses blessés dans nos mains.

On entend aujourd'hui la canonnade sur le Yazoo, et on n'a pas encore de rapport du général Ross.

Jackson, 5 fév—L'ennemi a traversé le Big Black et s'avance à l'Est en trois colonnes qu'on croit de 10,000 hommes chacune.

Ce matin Wirt Adams est tombé sur l'avant-garde à Champion Hills et a fait 12 prisonniers, en perdant un tué et un blessé. Les pertes de l'ennemi ne sont pas connues, mais on les croit considérables.

Il y a eu de fortes escarmouches toute la journée.

ARRIVAGE DE PORTLAND, MAINE.

La seule nouvelle que nous ayons trouvée dans les journaux de Portland du 8, qui nous ont été apportés par le transport à vapeur des États Unis Merrimac concerne la question danoise. Elle est ainsi donnée sous la forme d'une dépêche de New York à la date du 7 février :

Berlin, 23 janvier—Le gouvernement danois a demandé un délai afin de convoquer le Rigsrad et avec son concours rappeler la constitution de novembre et remplir subséquemment les obligations contractées envers l'Allemagne en 1851 et 1852. Dans le cas où ce délai serait accordé, ce qui est probable, les troupes autrichiennes et prussiennes ne traverseront pas l'Eider. Il faut un mois pour la convocation et la réunion du Rigsrad.

LES DERNIERS MOUVEMENTS DU GENERAL GILLMORE.

A propos de nouvelles de contrebande provenant des forces fédérales devant Charleston, et publiées dans l'Evening *Post* et la *Tribune* du 3 février, le correspondant du Philadelphia *Ledger* lui écrit de New York que des communications télégraphiques ont été échangées entre les directeurs de ces journaux et le département de la guerre à Washington. Le correspondant ajoute :

Le caractère des communications n'a pas été divulgué, mais il se devine aisément. Si le siège de Charleston a été ou doit être levé, il était certainement fort important de cacher ce mouvement à l'ennemi aussi longtemps que possible. Maintenant, il est certain que la nouvelle donnée par les journaux de New York est arrivée dans les lignes rebelles sur l'autre rive du Rapidan et comme elle peut être télégraphiée directement de Fredericksburg à Charleston, qui peut dire le mal dont elle pourra être la cause ?

PERTE DU STEAMER HOPE—Nous apprenons que le bateau à vapeur Hope, capitaine Barremore, faisant le service entre cette ville et Lafourche, a été accidentellement coulé tout près de cette dernière place, hier, par la canonnière des États Unis "19". Le Hope a sombré cinq minutes après la collision. On croit qu'il est entièrement perdu. Nous ignorons si quelqu'un a péri.

ARRIVÉE DE TROUPES—Le transport Merrimac, parti le 5 de New York et le 8 de Portland, comme nous le disons plus haut, avait à bord le 30e régiment du Maine, composé de 1000 hommes, sous le commandement du colonel Fessenden. Ce régiment a débarqué ici hier matin.

CHRONIQUE LOCALE.

RUE DE POLOGNE.—Un habitant de cette rue nous adresse la communication suivante :

"On démolit la route de planches formant la rue de Pologne. Serait-il permis à un habitant de cette rue de chercher à connaître pourquoi un chemin déjà fort mauvais se trouve tout à coup transformé en un immonde cloaque de boue ! En l'absence de trottoirs, la rue, telle quelle, pouvait au moins les remplacer. L'*amélioration* qui s'opère menace les piétons d'une voie tout à fait impassable. Le chemin actuellement en voie de construction a été payé par les propriétaires riverains aussi bien que par la ville. De quel droit celle-ci s'arroge-t-elle le privilège de détruire un travail érigé à frais communs, sans le consentement des parties contractantes? L'utilité du travail en question est au moins contestable, lorsqu'on voit enlever des planches à moitié pourries dont la valeur actuelle est égale à peine aux frais de transport."

LE VOL A L'EGLISE STE-MARIE—*Les voleurs arrêtés et condamnés*—Les voleurs dont nous avons parlé dans notre édition d'hier après midi, ont été arrêtés quelques heures plus tard et amenés devant le juge Atocha. Ce sont les nommés Givers Estrella et Joseph Fermosa.

Le magistrat les a déclarés coupables d'avoir commis un vol et un sacrilège à l'Église Ste-Marie, rue de Chartres.

Les misérables essayèrent, dans la nuit, d'enfouir dans la cour même, les vases, les candélabres et les autres objets précieux qu'ils avaient enlevés de l'église, mais la terre était trop dure, ils ne purent y réussir. Un sergent dont la famille demeure à côté de l'église, les vit entrer dans une maison voisine et y déposer les objets ; il n'osa rien dire dans le moment, car il craignait ces individus dont un appartenait au même régiment que lui.

Hier matin, de bonne heure, le sergent se rendit à la caserne ; le voleur y vint également afin de laisser croire qu'il ne l'avait point quittée [illegible]. Estrella et son complice se mirent à couper les objets afin de pouvoir les vendre.

Le sergent qui, de sa fenêtre, les avait observés, fut en avertir les officiers Cape et Wagner ; ceux-ci arrêtèrent aussitôt les deux individus qu'ils amenèrent devant le Prévot. L'interrogatoire ne fut pas de longue durée. Estrella et Fermosa, reconnus coupables, furent condamnés aux travaux forcés à perpétuité et à traîner constamment le boulet.

Le juge a exprimé le regret de ce que la loi ne lui permît pas de les faire exécuter.

VOLS AVOUÉS.—Le nègre William Toney a avoué, hier, qu'il a volé, à différentes époques, des montres, des bijoux, etc. Il a ajouté qu'il y avait été poussé par Augustin Manola qui lui a donné deux piastres d'une montre et qu'Anton Pecona et De Gentier ont reçu quelques-uns des objets.

Le lieutenant Dunne a découvert la plupart des bijoux qui ont été reconnus par les propriétaires. Manola et Pecona ont été condamnés à six mois de prison ; De Gentier a été acquitté.

RECONNU—Le cadavre trouvé flottant dans le Nouveau Bassin et dont il a été question dans le journal d'hier est celui de John Horn, drayman, qui s'est noyé accidentellement le 9 de ce mois. Horn avait 37 ans. Il laisse une famille.

L'ASSEMBLÉE DES CONSERVATEURS — Une grande assemblée des conservateurs de la ville a eu lieu, hier soir, au théâtre d'Orléans ; M. Mills en était le président.

Vente de propriétés foncières.— M. Samuel L. Hill, courtier de propriétés foncières, rue Carondelet No 62, annonce aujourd'hui dans nos colonnes qu'il a à vendre pour des billets de la banque de la Louisiane une bâtisse en briques à l'encoignure des rues Nile Levée et Notre Dame, et deux magasins de briques y attenant ; la bâtisse convient pour un grand hôtel et les magasins sont parfaitement adaptés pour la vente de marchandises de l'Ouest, et aussi 14 terrains formant le coin des rues Julia et Tchoupitoulas ; et une maison rue Constance. Toutes ces propriétés seront vendues au comptant.

PRÉPARATIFS MILITAIRES DE L'AUTRICHE.

Nous ne trouvons à emprunter aux lettres et aux journaux d'Italie que les extraits suivants de correspondances de Vérone et de Peschiera, sur les préparatifs de résistance faits par les autorités autrichiennes :

A Vérone, tous les discours des militaires roulent sur la guerre. On attend avec anxiété le retour de Benedeck de Vienne. Les soldats, malgré la rigueur de la saison, font de continuels exercices. Toutefois, aucun mouvement de nature à appeler notre attention ne se réalise.

A Peschiera, le fort della Croce a été armé de quatre canons de gros calibre en fonte, et comme l'intensité du froid a fait suspendre les travaux au fer et à mesure qu'une partie de terre-plein est faite, on y place une nouvelle pièce d'artillerie pour la défendre, sans attendre même les travaux de maçonnerie, comme le prescrit le devis.

Outre les canons tournés vers Ponti, Pozzolengo et Monzambano, d'autres seront placés en face des remparts de Peschiera.

Ces canons sont destinés à protéger la forteresse, dans le cas où un assaut serait tenté et que le fort della Croce fût encore au pouvoir de nos maîtres.

Les soldats chargés de garder ces pièces n'ont aucun abri, car la caserne destinée à les loger n'est pas terminée. Plusieurs d'entre eux ont été transportés ce matin à l'hôpital, engourdis par le froid.

JAPON.—On lit dans le *Moniteur de l'Armée* :

Nous avons des correspondances particulières de Yokohama, du 20 novembre dernier. A cette date, le pays jouissait de la plus grande tranquillité. Ce résultat est dû à la politique conciliante du taïcoun, qui se montre toujours personnellement favorable aux étrangers.

Ce prince s'occupe de la réorganisation de son armée. Il a demandé à l'amiral Jaurès des documents sur la constitution de l'armée française, qu'il veut imiter. Il a fait venir de Yokohama un corps de soldats japonais qui, depuis six mois, ont été commandés par des instructeurs français, qu'il a attachés à la garde de sa personne. Il passe une partie de la journée à les voir manœuvrer. Leur instruction est déjà très remarquable ; elle prouve que les Japonais, bien instruits et bien commandés, peuvent devenir d'excellents soldats.

En outre, il a décidé d'envoyer un certain nombre de jeunes gens en France et en Angleterre pour y faire leur éducation.

Le taïcoun, en prenant ces mesures, veut faire entrer son pays dans une voie nouvelle, et au lieu de résister à l'introduction des étrangers, établir avec l'Europe des rapports stables et réguliers.

FEUILLETON.

L'HOTESSE DU CONNÉTABLE.

HISTOIRE DU TEMPS DE FRANÇOIS Ier

Pompérant pâlit et adressa un geste de détresse aux cavaliers qui l'avaient rejoint. L'un d'eux, le plus grand de tous, se pencha vers lui et dit d'une voix triste, mais ferme :

—C'est ici qu'il faut mourir, mon ami ; tant mieux ! nous sommes encore en terre de France, et ma mémoire ne sera pas honnie. Je n'aurai pas eu le temps d'apprendre aux bandes de Castille et aux lansquenets impériaux à vaincre les gentilshommes de François Ier et les soldats Bayard. Mon sang criera vengeance contre Mme la duchesse d'Angoulême, et plus d'une belle dame de la cour pourra plaindre le connétable de Bourbon, sans forfaire à l'honneur de son pays.

Cependant Abdias avait rendu compte au barbe du refus de M. de Pompérant.

—Que faire ? dit Ephraïm fort embarrassé, nous ne saurions arrêter plus longtemps la marche de ces cavaliers, puisque nous n'avons aucune preuve de la présence du duc rebelle parmi eux.

—Aucune preuve ! s'écria d'Oppède. N'as-tu pas ma parole ? Ne t'ai-je pas affirmé que cette troupe sert d'escorte au connétable fugitif ?

Ephraïm sourit avec une expression d'amère ironie.

—Ta parole, baron d'Oppède ! que vaut-elle à nos yeux ? Tu nous l'as donnée dix fois et tu l'as parjurée.

—Tu mens, Maurice, tu cherches des prétextes pour déguiser ta désobéissance.

XV

LE JUSTICIER.

—Baron d'Oppède, j'ai meilleure mémoire que toi, tu nous avais garanti, à Cabrières, la vie sauve pour tous ceux qui ont eu confiance en ta promesse ont été brûlés dans leurs maisons, leurs biens devaient être laissés à leurs enfants, tu les as fait confisquer à ton profit.

—C'était la volonté du Parlement d'Aix, Maurice ; je ne pouvais m'opposer à son arrêt.

—As-tu oublié, baron d'Oppède, continua le barbe, qu'à Mussy tu as ordonné à tous les habitants, vaudois, huguenots ou catholiques, d'abattre eux-mêmes leurs murailles, d'apporter leurs armes au château et de rester paisiblement dans leurs maisons ? A cette condition, tu jurais de les laisser en repos. Ils ont cru à ta promesse !....

—Eh bien ! s'écria le président avec un sourire hypocrite, en restait-il un seul aujourd'hui pour m'accuser de parjure !

Ephraïm Leblanc stupéfait d'une si audacieuse réponse jeta un regard de mépris et d'indignation sur son ancien ami, et répliqua :

—Baron d'Oppède, tu peux nous faire livrer comme un gibier traqué à tes archers, mais je ne saurais admettre ton témoignage.

—Va pour la bataille ! s'écria Paulin de la Garde.

—Vous voulez être ! Va pour la boucherie ! reprit le capitaine Jonas; mais pendant que nous ferons notre trouée dans ce bétail humain, le rebelle et son escorte gagneront du terrain et disparaîtront comme des étoiles filantes.

—Au même instant, une voix inconnue s'éleva au milieu des archers du roi :

—Si le vaudois est sincère, il est facile d'en finir ; il croira sans doute au témoignage des gens de sa religion ; qu'il interroge donc cette jeune fille qui est adossée au mur du cimetière et qui nous regarde d'un air si superbe. Elle a vu le connétable au château de Montchenu.

A ces singulières paroles, Clotilde tressaillit, comme si la lame d'une épée eût tournoyé devant ses yeux éblouis; elle fut troublée jusqu'au fond du cœur et par le son de cette voix et par cette dénonciation publique qui la forçait tout à coup à sortir de son obscurité et à jouer un rôle terrible.

Ephraïm se tourna vivement vers elle et lui demanda d'un ton bref :

—Est-ce vrai, mon enfant ?

Tous les yeux se fixaient ardemment sur la jeune huguenote, et les plus grossiers soldats ne pouvaient s'empêcher d'admirer cette beauté délicate, exquise, souveraine. Nul ne fut tenté de révoquer en doute la sincérité de cette charmante fille, et tous attendirent anxieusement sa réponse.

—Je l'ai vu ! murmura-t-elle enfin d'une voix si basse et si émue qu'on la devina plutôt qu'on ne l'entendit.

Le silence redoubla parmi les soldats et parmi les proscrits.

—Venez, mon enfant ! dit le barbe; suivez-moi !

Et il se dirigea à travers le cimetière, du côté de la petite troupe de M. de Pompérant.

Les visières des casques étaient relevées; les visages pâles et hardis souriaient.

—Clotilde, dit le barbe, regardez bien ces cavaliers et ne me cachez pas la vérité; nous n'avons ni le droit d'être complices d'un rebelle ni le droit de livrer des innocens à une justice barbare et inique.

La jeune fille se sentait envahie par une sorte d'hallucination. Elle croyait marcher dans un rêve. Trop d'émotions l'avaient assiégée coup sur coup. Le paysage prenait à ses yeux des proportions fantastiques et monstrueuses. Ces groupes de soldats habillés de fer, qui paraissaient avides d'accomplir leur besogne de sang; ces vaudois et ces huguenots, qui paraissaient voués à la mort comme des martyrs, ne ressemblaient-ils pas, sous les blafards rayons de la lune, aux lueurs des arbres enchantés et devant ces vieilles tombes lézardées, aux personnages d'un songe ? Elle avait peine à admettre la réalité de cette situation terrible. Elle se demandait s'il était bien vrai et bien possible que la destinée du royaume dépendît de la volonté d'une humble jeune fille comme elle ?

Puis, qu'allait-elle décider ? Sa conscience était troublée jusque dans ses plus intimes profondeurs. Elle allait être à la fois le délateur, juge et bourreau ; elle ne pouvait récuser ces terribles offices. Un seul geste, un seul cri, un seul regard qui lui échapperait allait déchaîner les tempêtes. Il y avait là devant elle un homme héroïque, un grand prince, un grand capitaine, un grand président, il est vrai, mais aussi un grand rebelle, chantait une voix secrète à son oreille.

—Parlez, mon enfant, dit le barbe avec autorité ; ne laissez pas plus longtemps nos cœurs dans l'anxiété.

Il fallait se décider. Du regard Clotilde interrogea le ciel, elle se demanda si Dieu absoudrait un mensonge qui sauverait la vie d'un homme, et s'il lui demanderait un compte sévère de ce même mensonge qui perdrait peut-être tout un peuple. Le ciel s'était voilé : la lune avait sombré sous les nuages. Elle regarda alors le grand prince dont la vie lui appartenait. Aucun trouble n'altérait la sérénité de ce beau visage : elle le revit tel qu'il lui avait apparu dans la salle du château de Montchenu, prêt à courir, avec une générosité toute chevaleresque, risquer sa liberté, son honneur et sa vie, plutôt que de laisser frapper une femme.

Cette confiance absolue toucha son cœur d'une émotion irrésistible, et, entraînée par un instinct de sympathie, de pitié, d'effroi, elle dit d'une voix assez ferme :

—Je ne reconnais pas M. le connétable de Bourbon parmi ces cavaliers.

M. de Pompérant respira.

Quant à la pauvre fille, elle n'eut pas plutôt proféré le mot sauveur, qu'elle inclina la tête comme accablée et foudroyée par le sentiment de son indignité. Sa conscience l'accusait, la voix qui avait prononcé le mensonge tintait à son oreille, il lui semblait que cette voix n'était pas la sienne, et elle ferma involontairement les yeux pour ne pas voir les regards de ceux qu'elle trahissait et de ceux mêmes qu'elle sauvait.

Didier saisit sa main et lui dit :

C'est bien, Clotilde !

Mocheron et Chevrette s'étaient glissés à ses côtés et murmuraient :

—Si vous aviez dénoncé notre maître, vous ne seriez pas sortie vivante de nos mains.

Cependant les vaudois s'étaient écartés et avaient livré passage à M de Pompérant et ses cavaliers, qui ne tardèrent pas à s'éloigner de toute la vitesse de leurs chevaux.

—Baron de la Garde, capitaine Jonas, s'écria le président d'Oppède qui se vit joué et que la colère exaspérait, laisserons-nous le traître nous narguer et s'échapper sous nos yeux ?

—Non ! répliqua le brave Paulin. Archers et reîtres, suivez moi, et tâchons de prendre M. le duc mort ou vif !

La confusion était terrible dans les rangs des vaudois et des huguenots ; les uns s'étaient agenouillés de nouveau ; quelques uns fuyaient ou tombaient sous les pieds des chevaux ; les femmes pleuraient et les enfans criaient, renversés sur le sol. Didier s'était jeté à la bride du cheval de Jonas, et essayait de retarder la poursuite des archers, tandis qu'Ephraïm, immobile et résigné, attendait le coup de la mort, lorsque Clotilde, s'avançant avec une énergie extraordinaire vers le barbu d'Oppède, s'écria :

—Arrêtez le massacre, monsieur le président, mes frères ne sont pas coupables. Punissez la femme qui vous a trompés, je viens vous la livrer, c'est moi qui ai menti afin de sauver le connétable; mais soyez miséricordieux pour les innocens !

D'Oppède avait déjà secoué le prestige que la beauté et l'expression de Clotilde avait exercé sur lui: il haussa les épaules.

—Quelle argutie, dit-il, cette nouvelle jonglerie ! Nous n'avons pas de temps à perdre pour écouter ta chanson, la belle. Archers, en avant !

—Les malheureux ! reprit en ce moment la voix de l'archer inconnu, pourquoi n'en avez-vous pas pitié !

—Qui a parlé ? dit le président irrité. Que ceux qui veulent demander grâce pour les hérétiques s'avancent hardiment: je les chargerai de l'exécution de la sentence du Parlement.

Personne ne répondit. Il ajouta :

—J'ordonne que le barbe Ephraïm Leblanc et tous les hommes soient attachés, ainsi que cette jeune fanatique, aux arbres enflammés. Quant aux autres femmes, par faveur spéciale, elles seront étranglées.

Les vaudois et les huguenots n'essayèrent pas la moindre résistance, ils tendirent leurs mains aux cordes et marchèrent d'eux-mêmes vers les brasiers qui les attendaient, quelques femmes moins résignées, escaladèrent le petit mur du cimetière, mais elles furent reçues à la pointe des hallebardes que portaient les reîtres de la compagnie du capitaine Paulin.

Didier n'avait pas prononcé une parole. Il suivait des yeux et du cœur la jeune fille que deux soldats, Goulard et Fanchoux, venaient d'arracher de ses bras. Il oubliait la scène de désolation qui s'étalait autour de lui, il n'entendait ni les ordres féroces de d'Oppède, ni les plaisanteries grossières des soldats, tout en se débattant contre quatre archers que le capitaine Jonas avait chargés de le maintenir, il ne songeait pas à son danger personnel, il n'aspirait qu'à rejoindre Clotilde et à mourir avec elle, puisqu'il ne pouvait la sauver.

Mais quand il vit la pauvre enfant repoussée par un geste de pudeur le brutal Fanchoux, qui déchirait la mante jetée sur ses épaules, il ne put retenir un dernier cri d'indignation et de rage, il se dégagea par un brusque mouvement des mains de ses gardiens, s'élança sur Fanchoux, s'empara de son épée et le força à s'agenouiller devant la jeune huguenote, en disant d'une voix frémissante :

—Demande pardon à cette jeune fille, ou c'en est fait de toi !

Le baron d'Oppède, stupéfait en voyant l'incroyable témérité du gentilhomme, sentit le feu de la colère empourprer son visage et s'écria aussitôt :

—*Tolle ! tolle !* chargez les arquebuses et tirez ce traître !

Les archers allaient obéir, et déjà Goulard visait froidement le neveu de M. de Montchenu, tandis que les lèvres frémissantes de Clotilde imploraient Dieu, lorsque la voix de l'archer inconnu se fit entendre pour la troisième fois au milieu du tumulte :

—Ne tirez pas ! je vous le défends !

Le baron d'Oppède croyait rêver. Il était chargé du commandement suprême des troupes dirigées contre les hérétiques. Les vaillants capitaines Jonas et Paulin de la Garde lui devaient obéissance, et un simple archer osait donner un ordre contraire aux siens !

—Qu'on saisisse cet homme ! dit-il enfin, et qu'on l'attache à Ephraïm Leblanc ; ils mourront ensemble.

L'archer s'était avancé, mais la visière de son casque était baissée, deux de ses camarades voulurent l'entraîner, mais il soutint l'assaut sans broncher et les terrassa chacun d'une main à l'admiration générale, quoiqu'il ne fit aucun effort apparent.

Il s'approcha ensuite du président, qui se poussa et se recula, le visage blême.

—J'ai le poignet solide, et j'ai l'âme tendre, M. le baron, dit-il, d'une voix goguenarde, et de plus je suis aussi bon catholique que vous, j'oserai même dire meilleur que vous.

—C'est faux ! c'est faux ! dit le président, tu es un espion ou un partisan du connétable. Faites-le arrêter, capitaine Jonas. Allons, mes braves ajouta-t-il en voyant les archers hésiter, vous laisserez vous braver par cet insolent rebelle ! Reculerez-vous devant un seul homme !

Les soldats allaient s'élancer sur l'archer inconnu, lorsque celui-ci relevant en arrière le manteau qui couvrait son armure, releva la visière de son casque.

—Foi de gentilhomme ! dit-il avec un fin sourire, si je ne découvrais mon visage, je crois que M. le baron d'Oppède me ferait passer un mauvais quart d'heure.

Le président devint livide et murmura avec angoisse :

—Le roi !

Une clameur immense retentit dans les rangs des soldats, et les proscrits répétèrent comme eux :

—Que Dieu bénisse le roi ! Vive François Ier ! notre sire !

Le faux archer reprit en regardant sévèrement le baron d'Oppède :

—Monsieur Jean Meynier, j'ai tout vu et tout entendu. Vous faites faire à mes archers une assez laide corvée. Vous avez abusé du pouvoir que je vous ai confié et vous avez surpris ma religion. Vous m'aviez dit que les vaudois et les huguenots de vos provinces avaient fait alliance avec les Suisses et les réformés d'Allemagne ; vous m'aviez dit qu'ils refusaient de payer l'impôt et de se soumettre à l'autorité royale. Tout cela est faux : ce sont des sujets fidèles. Quant à vous, qui êtes le juge de ces pauvres gens, vous serez jugé par moi.

Puis se tournant vers les proscrits, qui tendaient vers lui leurs mains suppliantes avec une lueur d'espoir,

—Le roi ajouta-t-il, est le premier justicier du royaume. Désormais, il fera cette besogne lui-même. Qu'on détache les prisonniers et les condamnés.

Le barbe Ephraïm vint baiser la main de François Ier et lui dit :

—Sire, ce sang que vous avez épargné vous appartient ; ces cœurs qui battent encore, grâce à vous, ne cesseront de vous aimer !

—Détachez cette jeune fille ! dit le roi en montrant Clotilde à Goulard et à Fanchoux.

Les deux archers s'inclinèrent respectueusement et se hâtèrent d'obéir.

D'Oppède n'osait plus parler; il restait foudroyé par l'apparition de François Ier; mais l'avocat général Guérin hasarda d'une voix aigre l'observation.

—Sire, cette huguenote mérite un châtiment ; elle a favorisé par un mensonge solennel et public la fuite de votre plus grand et plus dangereux ennemi.

Le roi resta impassible ; Goulard et Fanchoux s'étaient arrêtés à mi-chemin dans leur mission de délivrance, il leur fit signe de se hâter. Ils coupèrent les cordes avec leurs épées pour aller plus vite.

—Dites un mot, sire ! s'écria le capitaine Paulin de la Garde, et nous poursuivrons le traître. Il est peut-être encore temps de l'atteindre.

François Ier reprit son expression souriante :

—Il est trop tard, mon brave Paulin, D'ailleurs je suis aussi coupable envers le roi de France que cette jeune fille. J'ai tout vu et tout entendu. Je savais qu'elle nous trompait et je n'ai rien dit. Vraiment ! baron d'Oppède, je mériterais que vous me fissiez attacher à un arbre en compagnie de la belle Clotilde.

Le président baissa la tête sous les rires ironiques des soldats.

—Oui, reprit le roi, j'ai laissé fuir le rebelle afin de prendre ma revanche en [illegible]. François [illegible] doit rester à tout prix le premier gentilhomme de son royaume.

—Cependant, sire, observa le baron Paulin, c'est le connétable hors de France, c'est la guerre.

Le roi éclata de rire :

—Bourbon vous fait-il donc si grand'peur ?

—C'est un grand capitaine et une formidable épée, sire.

—Eh bien ! grand capitaine, soit, mais je ne veux pas qu'on me dise, à moi, qu'il m'a fait grand'peur, que pour me débarrasser de ce rival redouté, je lui ai tendu un guet-apens et que je l'ai fait tuer d'un coup d'arquebuse comme un voleur de grand chemin. Allons donc! toute ma noblesse, tout mon peuple plaindrait le connétable. On irait jusqu'à douter de son crime. Laissons-le fuir en pays ennemi, mes braves capitaines ; laissons-le se vêtir d'un costume espagnol, s'armer d'une épée étrangère et s'avouer rebelle à la face du monde entier. Alors un jour ou l'autre nous nous retrouverons, monsieur de Bourbon, et c'est en champ clos que nous viderons notre querelle.

A continuer.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS.

Mercredi, 17 février, à 3 heures P. M.

COTON—La demande n'a pas été générale aujourd'hui. Les prix ont été quelque peu irréguliers et les transactions se sont élevées à [illegible] balles, savoir [illegible] balles vendues en vente privée et de la manière suivante: 27 balles ordinary à 65 cts [illegible]

SUCRE ET MELASSE—Le marché a été calme aujourd'hui. [illegible]

FARINE—Aujourd'hui il s'est fait des ventes d'environ [illegible]

FOURRAGE—Les ventes comprennent [illegible] sacs de maïs [illegible]

PEAUX—[illegible]

PORC—[illegible]

COMESTIBLES—[illegible]

CAFÉ—Le café Rio se vend [illegible] à 37 à 37½ cts la livre.

FRETS—Le steamer [illegible] qui part samedi pour New York, avait commencé à prendre du coton à 1½ ct, [illegible] à 2 cts la livre.

—Ventes à l'encan de ce jour, 30 barils [illegible] à 13¾ et 34 sacs [illegible] à $1 25 le boisseau.

BULLETIN FINANCIER.

Mardi soir, 17 Février.

L'activité n'a été que modérée, aujourd'hui, dans le change, la demande étant [illegible] par l'effet de plus forts approvisionnements, à la suite de 1200 balles de coton reçues, ce matin, de l'intérieur par le bateau à vapeur "Ida May". Le change à vue sur New York s'est vendu à 1 1/4, à 1 3/8 et 1 1/2 d'escompte—quelques-unes de ceux qui au début, [illegible] à 1 1/4 ayant accepté plus tard à 1 1/4 à 3/8. Nous avons également remarqué des ventes à trois jours à 1 1/2 et à vue, sur Boston, à 1 1/4 à 1/2—il y a eu plus d'irrégularité dans les cours des banques, lesquels ont varié de 1/4 à 7/8 d'escompte pour les chèques sur New York. [illegible]

[illegible]

La quantité de billets de banques [illegible] à la Banque de l'Etat de la Louisiane [illegible]. Les billets de la Banque des Citoyens sont à [illegible]. Ceux de la Banque de la Louisiane sont tenus à 60 à 62 cents [illegible]; ceux de la Banque des Marchands à 60, et ceux de la Banque du Crescent à 80.

Les actions ont encore été recherchées; 16 actions de la compagnie du chemin de fer de la ville se sont vendues [illegible] [illegible] L'intérêt, pour ces dernières, est du en mai.

MARCHE AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 17 février 1864.

Arrivé hier, [illegible] bœufs et 50 cochons. Vendu, 141 bœufs, 59 cochons et 3 vaches à lait. A vendre, 175 bœufs, 66 cochons, 154 veaux et 16 vaches à lait.

[illegible]

LISTE MARITIME.

☞ Pour la liste des arrivages et des départs, celle des produits et des marchandises reçus par la mer, par le fleuve et les chemins de fer, avec les noms des consignataires, &c., voir la partie anglaise.

ATTENTION.

☞ Nous appelons l'attention du commerce sur la vente par Catalogue de vins rouges et blancs, en barriques et en caisses, cordiaux, huiles, &c, par Bernard Turpin, encanteur qui doit avoir lieu aujourd'hui, à 10 heures A. M., au magasin des importateurs M. M. C. Cavaroc & Co, rue Royale, entre Toulouse et St Louis, pour clore diverses consignations.

☞ M. J. P. Boisseau vend des marchandises diverses, ce matin, au coin des rues Magasins et Gravier.

☞ M. F F Trinchard, vend des groceries, des provisions, des liqueurs, des vins, ce matin, à son magasin d'encan, rue Gravier, No 43.

☞ Mr. E. Scott, vend du cognac, du sucre, du genièvre, des épices, ce matin, au No 54 de la rue des Magasins.

☞ M. R T Montgomery vend 275 balles de coton, aujourd'hui, à 1 heure, au magasin d'encan, rue du Camp, No 50.

☞ M. D E Morphy, encanteur, vend du son et du foin aujourd'hui, à midi, au magasin No 157 de la rue Tchoupitoulas.

Aux éditeurs de l'*Abeille*,

Messieurs—Ayant vu, il y a quelques jours, dans une annonce insérée dans l'ABEILLE, mon nom figurer comme vice président d'un club du parti Flanders, encoignure Conti et Tremé, je déclare que je n'ai jamais fait partie du Club et que c'est sans mon autorisation qu'on s'est servi de mon nom. JOHN GROS.

Argent à prêter.

CENT MILLE PIASTRES en sommes de $1,000 à $5,000 avec hypothèque sur propriétés foncières dans les limites des quatre Districts de la Nlle Orléans. S'adresser, rue Royale No [illegible].
18 fév—1m JOHN FRANCIS CLAY.

Avis à MM. les Pharmaciens.

BONNE OCCASION.

A VENDRE, en totalité et à l'amiable, USTENSILES et 400 VASES DE PHARMACIE, bouchés à l'émeri, de diverses grandeurs, contenant des produits de toutes sortes et dans un parfait état de fraîcheur, tous étiquetés, à l'usage des pharmaciens. Cette vente ne sera faite qu'en gros.
S'adresser rue Bourgogne, 200, ou rue du Maine, 178.
18 fév—[illegible]

Propriétés de valeur dans la rue Nile Levée.

A VENDRE

Pour des billets de la Banque de la Louisiane.

1o—BATISSES EN BRIQUES A TROIS ETAGES, sur un terrain formant l'encoignure des rues Nile Levée et Notre Dame, ayant quatre vingt pieds dix pouces de face à la première de ces rues, cent six pieds sept pouces sur la seconde, et cinquante deux pieds huit pouces sur la ligne du fond, convenables pour un grand hôtel ou des magasins.

2o—DEUX MAGASINS EN BRIQUES, A TROIS ETAGES, touchant aux susdits, ayant chacun vingt sept pieds deux pouces et deux lignes de face à la rue Nouvelle Levée, sur cent deux pieds huit pouces de profondeur, entre lignes parallèles—convenables pour des marchands de produits de l'Ouest.

3o—QUATORZE TERRAINS formant le coin des rues Julia, Tchoupitoulas et Commerce, ayant deux cents quinze pieds de face à la rue Julia, cent soixante pieds à la rue Tchoupitoulas, cent soixante un pieds à la rue Commerce et deux cents vingt pieds sur l'autre ligne latérale. Les améliorations consistent de vieilles bâtisses en briques, couvertes en ardoises, divisées en onze corps de logis et occupées par de bons locataires.

4o—LA MAISON No 277 de la rue Constance, à étage, couverte en ardoises, bâtie sur un terrain de trente pieds de face sur soixante quatre pieds de profondeur. Une cave cimentée dans la cour.

Conditions de la vente—Comptant, en billets ou certificats de dépôt de la Banque de la Louisiane.
Pour s'adresser à SAML L. HILL,
Courtier de propriétés foncières, Rue Carondelet, No 62.
16 fév, 18, 20, 24 et 26

SPECTACLES.

Théâtre St-Charles.

Jeudi soir, 18 février.
Mme MARY GLADSTANE.
THE ARTIST'S BRIDE or the DISCARDED DAUGHTER, drame.—MICHAEL EARL or the MANIAC LOVER, drame.

Académie de Musique.

Jeudi soir, 18 février.
LA GRANDE TROUPE DE BALLET DE LEA
Ce soir et tous les soirs jusqu'à nouvel ordre.

Théâtre des Variétés.

Rue Gravier.
Jeudi soir, 18 février.
Positivement la dernière représentation de THE TICKET OF LEAVE MAN, grand drame.

Banque de l'Etat de la Louisiane.

LE huit du courant, à une élection de Directeurs de cette Banque, ont été élus:
W. H. Avery, Ant. Carrière,
Jules A. Blanc, Pablo Oriol,
Alex Brother, S. H. Kennedy,
E. Brugier, J. M. Lapeyre,
F. Peale.
Et, aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, M. J. M. Lapeyre a été élu Président à l'unanimité.
17 fév—15 L. BERNARD, Caissier.

Compagnie de Navigation du Canal Carondelet de la Nouvelle-Orléans.

A UNE élection de Directeurs qui a eu lieu au bureau de cette Compagnie le 18 janvier 1864, ont été élus directeurs pour l'année courante :
Chs BAQUIÉ, P. LOBIT,
GEO. URQUHART, L. BURGI,
FELIX LABATUT, P. RICAU,
L. E. POTHIER, E. GARDÈRE,
P. H. MONSSEAUX.
Et à une réunion des Directeurs, tenue le 11 courant, M. Chs Baquié a été élu président à l'unanimité, et M. P. H. Monsseaux, vice président.
Nlle Orléans, ce 16 janvier 1864.
17 fév— L. GAONET, secrétaire.

Attention !

Succursale du Club Flanders du 6me Ward.

CE Club se réunira tous les MARDIS et VENDREDIS, jusqu'à nouvel ordre, au coin des rues Quartier et Prieur. Tous les amis de la cause sont invités à assister aux réunions.
E. DUILLEN, Président.
17 fév—4t A. CASTAMDE, Secrétaire.

AVIS.

Nlle-Orléans, 16 février 1864.

LES officiers et les membres des différents Clubs de wards sont invités par le Club Flanders du [illegible] ward à prendre part à une procession de mass meeting général.

Chaque Club se réunira au coin de la rue CONTI et du Passage de la Bourse, JEUDI SOIR, à 6 heures. On espère que tous les Clubs répondront à cet appel.
Par ordre du président, C. RENAUD
F. B. Carrico, secrétaire 17 fév—2t

Nourrice.

UNE NOURRICE ayant de bonnes recommandations pourra trouver une place en s'adressant rue Royale, No 185, ou 69, Vieille Levée. 18 fév—3t

Champagne Heidsieck et Co.

EN magasin et à vendre. Nous recevons régulièrement de ce célèbre vin. E. J. HART & CO.
18 fév Rue Tchoupitoulas, Nos 77 & 79

TABAC de Cuba, à fumer et à chiquer, en feuilles, cigares,
Farine 50 barils,
Café Rio et Java, 100 sacs,
Célèbre amidon de Duryea, 250 caisses,
Whisky, 250 barils,
Fruits frais et légumes en cans,
Cornichons [illegible],
[illegible]
Thés frais, Impérial, Gunpowder, Hyson, Oolong et Pouchong. A vendre par E. J. HART & CO
17 fév Rue Tchoupitoulas, Nos 77 & 79.

AVIS.

MR. JAMES FRIGOLA prévient les personnes qui ont pris des billets à la loterie de son cheval et qui n'ont pas encore payé leur billet de les payer avant le 27 de ce mois au café de M. Théophile coin Dumaine et Levée. Les billets qui n'auront pas été payés le 27 de ce mois seront considérés comme nuls.
18 fév—1t

En débarquement :

DEUX MILLE livres amandes cassées,
[illegible] sacs café Rio prime,
60 paniers champagne Piper Heidsieck,
200 caisses sardines à l'huile Nantes,
400 caisses morue,
5 boucauts fromage de Gruyère.
A vendre par ANT LANATA,
9 et 11 rue Jefferson, entre Chartres et Levée
16 fév—6t

Habillements pour Nègres.

Les propriétaires ou agents d'habitations, qui voudraient se procurer du linge de nègres, bien fait et de bonne durée, pourront faire remplir leurs ordres avec diligence et à des prix raisonnables, en les donnant à l'établissement bien connu de
Louisiana Steam Clothing Manufactory.
Nos 164 & 166, RUE DU CANAL.
17 fév—1m

DEMANDE D'EMPLOI.

UN JEUNE HOMME, espagnol, parlant aussi le français et l'anglais, désire trouver un emploi dans un magasin, soit de grocerie, café ou débit de cigares. Il offre également ses services comme collecteur. Il peut fournir les meilleures recommandations.
S'adresser par lettre E. A. bureau de l'ABEILLE.
17 fév—3t

DEMANDE D'APPARTEMENT

UN monsieur désire louer un bel appartement au premier ou au second étage, dans le Second District, pour lequel il donnera un prix libéral. S'adresser à l'hôtel St-Charles boîte 71. 17 fév—1T

GLORIEUSES NOUVELLES
POUR LES
DAMES DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE

THEODORE DANZIGER,

Au coin des rues Royale et St-Philippe,

A l'honneur d'annoncer à ses nombreux amis et clients qu'il vient de faire l'ouverture d'un magnifique assortiment de
MARCHANDISES DE FANTAISIE ET AUTRES.
convenables pour la saison et, comme de coutume, à BON MARCHÉ.
BAREGES DE FANTAISIE, à 20 cents la yarde,
MOZAMBIQUES, à 25 cents la yarde,
CALICOTS FRANÇAIS, à 40 cents la yarde,
INDIENNES AMÉRICAINES,
TOILES,
MOUCHOIRS BATISTE FIL,
10 pièces SOIE NOIRE, à $1 25 et $1 50 la yarde,
BAS ANGLAIS, de $3 à $4 la douzaine,
CHEMISES DE PEAU,
CHEMISES DE DESSUS,
CALEÇONS
Et un fort lot de RUBANS GARNITURE,
MARCHANDISES DU PAYS, pour les habitations, aux prix de gros de New York,
—Egalement—
SAUT EN BARQUE EN SOIE NOIRE—une grande variété à très bas prix.
MANTELETS SOIE NOIRE, &c, &c.
N. B.—Les omnibus qui viennent de la Place Lafayette passent tous les quarts d'heure en face du magasin. 15 fév—

C. JAUBERT & Co.,

41..........RUE DE CHARTRES..........41

Marchandises de Printemps
EN GROS SEULEMENT.

ILS appellent l'attention des marchands de la ville et de la campagne sur le joli stock de Marchandises Sèches qu'ils reçoivent dans ce moment, convenables pour la saison, qu'ils vendent à des prix excessivement bas, toujours d'une fraction au dessous du cours habituel. Les marchands de la campagne, principalement, sont invités à visiter leur stock qui se compose d'une variété de marchandises à leur convenance et à meilleur marché qu'ailleurs.

Jaconats français et américains, Coutil fil à pantalons, Arabies fil et Listados,
Desindes noir et couleur, Cotonnades françaises et Ripka,
Mozambiques en soie,
Cambrai pour robes, Bonnets à petits carreaux,
Indiennes des meilleures marques, bleus, lilas, noire et couleur, Siamoises pour robes à domestiques,
Brillantés blancs et couleur, Stripes à chemises,
Jaconats et percales blancs, Coutils à matelas,
Mousselines suisses, nansou, Cotons blancs de toute marque,
Bobinet à moustiquaires, Cotons [illegible] forts,
[illegible] fil écru et blanc fin, Denims bleus,
Mousseline de laine noire, Draps d'été, double largeur,
Alpaca noir très fin, Toiles à chemises fine,
Bas blancs anglais, Percales de toute couleur,
Devants de chemises en toile, extras, Mouchoirs madras,
Mouchoirs en batiste fil, Rubans à chapeaux,
Foulards en soie et en coton, Garnitures, blondes,
Cravates en soie, brodées, Cols en guipure, fil,
Corsets français, voiles pour deuil, Cols en dentelle,
Bas et chaussettes, &c, &c.
16 fév—1m C. JAUBERT & Co. 41 rue de Chartres.

Cigarettes "La Honradez."

VINGT CINQ MILLE paquets, en barils, demi et quarts de baril, venant d'être reçus en magasin et à vendre par
HORNIO & BROTHER, agents des fabricants
17 fév rue Gravier, No 34

AVIS.

M. FRANÇOIS TAYLOR est prié de laisser son adresse au bureau de ce journal, pour affaires qui le concernent. 17 fév—6t

AVIS.

PERDU le 15 février un portefeuille contenant—
1 copie d'acte de vente,
1 acte de mariage.
Ainsi que des reçus et papiers divers.
Une récompense honnête sera donnée à celui qui le rapportera au bureau de l'Abeille. 17 fév—3t

L. E. MARCHAND, IMPRIMEUR,
201 .... Rue de Chartres 201
Entre Ste-Anne et Dumaine.

VENTES A L'ENCAN.

Marchandises sèches, linge fait, chapeaux et chaussures.

PAR E. ROGER & Co.,
JOSEPH HOLZ, encanteur.

JEUDI, dix huit courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—
100 lots marchandises sèches et linge fait,
200 douzaines chapeaux divers genres pour hommes, jeunes gens et enfants,
100 caisses chaussures, assortiment convenable au détail de la ville.
Conditions—à la vente. 17 fév

VENTE PAR CATALOGUE

De vins rouges et blancs, en barriques et en caisses.

PAR BERNARD TURPIN, Encanteur.

JEUDI, le 18 février, à 10 1/2 heures A. M. il sera vendu, à l'encan au magasin des importateurs, MM Chs Cavaroc & Co, No 116 rue Royale, entre Toulouse et St Louis, pour clore diverses consignations, les articles suivants—
2,000 caisses vin rouge, St Julien et Cantenac,
1,500 [illegible] différentes crûs, Chateau Dillon, St Estèphe, Léoville, Chateau Larose, Chateau Margaux, Chateau Lafite, Pichon Longueville, Chateau Latour, &c.
400 barriques vin rouge de Bordeaux, diverses qualités
300 caisses vin blanc et Haut Sauternes,
50 barriques vin blanc,
50 caisses champagne, duc de Montebello,
Vins de Bourgogne, bouteilles vides, &c. &c.
Les catalogues seront prêts deux jours avant la vente. 17 fév

COTON, COTON.

PAR R. T. MONTGOMERY.

IL sera vendu jeudi, 18 du courant, à 1 heure, au magasin d'encan, rue du Camp, No 50—
275 balles coton
Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 17 fév

Groceries, Provisions et Liqueurs

PAR R. T. MONTGOMERY.

IL sera vendu, vendredi, dix huit du courant, à 10 heures et demie, au magasin d'encan, rue du Camp, No 50—Un assortiment général de groceries, provisions et liqueurs.
Conditions—comptant. 18 fév

Vente à l'encan de la goëlette Marcellite, fine voilière.

PAR R. T. MONTGOMERY.

IL sera vendu, samedi 20 du courant, à 1 heure, au pied de la rue Poydras, 1er District—
La goëlette MARCELLITE, fine voilière, avec tous ses gréements et ses apparaux, du port de [illegible], telle qu'elle est actuellement au pied de la rue Marché.
Conditions—comptant. 18 fév

Foin et son.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 18 du courant, à midi, au magasin No 157 de la rue Tchoupitoulas, entre les rues Girod et Notre Dame—
100 balles foin légèrement avarié,
200 do do en bon état,
100 sacs son.
Conditions—Comptant. 17 fév

Deux cent soixante lots de marchandises sèches étrangères et américaines.

PAR Wm P. VINCENT, encanteur.

IL sera vendu, jeudi, dix huit courant, à 10 heures, à son magasin d'encan, rue de Chartres, No 16—
9 caisses [illegible],
6 balles cotons écru pour draps,
9 caisses indiennes de fantaisie—Egalement.
260 lots de marchandises de saison, importées récemment. 17 fév

Biscuit, savon, vins, &c.

PAR Wm. P. VINCENT.

VENDREDI, 19 courant, à 11 heures, il sera vendu au No 84 rue Douane—
50 barils whisky, 50 caisses savon Castille, 200 caisses vin St. Julien, Léoville, Margaux, [illegible] schnapps, 12 caisses allumettes, &c.
Conditions—comptant. 18 fév

Groceries, provisions et liqueurs.

PAR F. F. TRINCHARD.

AUJOURD'HUI, à 10 heures, il sera vendu, à son magasin d'encan, rue Gravier, No 43—
100 caisses savon, 75 barils [illegible]
Egalement—[illegible] 18 fév

PAR E. SCOTT, encanteur.

IL sera vendu aujourd'hui, jeudi, à 10 heures, au No 54, rue des Magasins—
10 caisses épices, 15 barils whisky,
15 boîtes fromage Gruyère, 10 [illegible] pipes cognac,
15 barils beurre, 5 barils genièvre,
30 barils maquereaux, 5 [illegible] eau de vie,
10 sacs riz, 15 caisses champagne,
15 barils graisse, 75 [illegible] chandelles Star
Egalement—Coffre-fort en fer. 18 fév

Divers—Divers.

PAR J P BOISSEAU, encanteur.

IL sera vendu, jeudi, 18 du courant, à onze heures, à son magasin d'encan, rue des Magasins, Nos 27 et 29, coin Gravier—Café Rio, jambons, [illegible] farine de maïs, beurre, saindoux, harengs, maquereaux, [illegible] whisky, eau de vie, vin [illegible] huile de charbon, &c.
Conditions—Comptant. 18 fév

A LOUER A PRIX REDUITS.

Un vaste magasin, avec de bonnes installations d'intérieur, 2 portes d'entrée et 3 grandes vitrines sur la rue. Le magasin a 34 pieds de largeur et 70 de profondeur et peut se diviser au besoin. Il est situé sur la rue Royale Nos 141 et 143, entre St Louis et Toulouse. De grandes dépendances, faisant autrefois un hôtel, sont également à louer.
16 fév—3t THEODORE DANFLOUS.

100 paniers Champagne PIPER HEIDSIECK.

En débarquement du steamer Créole, 100 paniers même vin, attendus par le navire Alma, de New York. A vendre par T. BAILLY BLANCHARD Jr,
6 fév—1m 37, Vieille Levée.

ROUES.

A VENDRE cinq paires d'excellentes roues pour transport de bois de construction, à bandes neuf pieds de diamètre et cinq pouces de large, [illegible] en fer battu, [illegible] &c. au complet pour attelage de bœufs. EDMUND M. IVENS,
16 fév—12t Rue St Charles, No 55.

Champagne Heidsieck & Co.

NOUS avons en magasin et à l'avenir recevrons régulièrement un approvisionnement complet de ce vin populaire et justement célèbre.
D. FATJO & CO.
5 fév—1m rue Tchoupitoulas, Nos 68, 70 et 72.

AVIS.

LE docteur HUARD, de la Faculté de Médecine de Paris, arrivé depuis peu de France, a l'honneur de faire part aux habitants de la Nouvelle-Orléans qu'il se rendra, avec empressement, à tous les appels qui lui seront adressés chez son oncle, M le Dr Lambert, 115 rue Royale, entre St Louis et Toulouse, où il a établi, temporairement, son domicile.
Le docteur HUARD sollicite une faible part du patronage public.
Consultations—Tous les jours, de midi à une heure. Les pauvres recevront des avis gratuits. 14 fév—1m

AVIS.

LA société existant en cette ville, sous la raison F. RIMAILHO, NEVREY & CO, se trouvant dissoute depuis le 12 janvier 1864, par suite du décès de F. Nevrey, les soussignés restent chargés de la liquidation, et continuent, depuis cette date, la même gérance d'affaires sous la raison F. Rimailho & Espenan.
F. RIMAILHO, C. ESPENAN.
M. RIMAILHO, sur le point de partir pour France, saisit cette occasion pour prévenir ses clients [illegible].
17 fév—10t

ALFRED BOULIGNY, Encanteur
Se charge de la vente de toutes propriétés foncières ou autres. Bureau, au Merchants & Auctioneers Exchange. 16 janv—

AVIS.

MM. GOTTSCHALK & MAGNER, notaires, ont transporté leur bureau au No 119, rue de la Commune, entre St. Charles et Carondelet. 14 fév—

TOILE A VOILE ET BUNTING.

50 Rouleaux TOILE A VOILES, Nos 0 à 9 inclusivement.
20 pièces BUNTING, couleurs assorties,
A vendre au No 38 de la rue des Magasins.
15 fév—7

J. A. DA ROCHA & CO.

No 4.....RUE CHARTRES.....No 4

REÇU par le dernier steamer—
Gants Jouvins et Alexandre, pour dames, enfants et messieurs,
Gants soie et fil d'Ecosse,
Rubans pour chapeaux et garnitures,
Corsets pour dames et fillettes,
Boutons pour manchettes,
Boutons de peau d'acier et d'or, &c.
Un grand assortiment d'articles de fantaisie et de nouveautés pour dames et enfants.
N'oubliez pas le
No 4 RUE DE CHARTRES
12 fév—15t

Mme OLYMPE

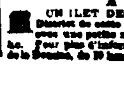

A l'honneur de prévenir sa clientèle de la ville et de la campagne, que son magasin de MODES ET NOUVEAUTÉS sera transféré, au mois de mai prochain, du No 37 de la rue de Chartres au No 138, rue du Canal, entre Carondelet et Baronne.
12 fév—3m

Graine de coton pour semence.

A VENDRE

EN lots à la convenance des acheteurs, GRAINE DE COTON garantie, de la Pointe Coupée, par J. & J. TARDOS, 65, rue Vieille Levée.
14 fév—1m

A LOUER.

UN ILET DE TERRE situé dans le Second District de cette ville, à proximité des marchés, avec une petite maison de deux chambres, écurie, &c. Pour plus d'informations, s'adresser au No 65, rue de la Douane, de 10 heures à 3 heures. 17 fév—6t

VENTES A L'ENCAN.

☞ Pour les autres ventes à l'encan, voir la seconde page.

Succession de Jean Léréché.

PAR GABRIEL LEAUMONT,
Salle d'encan 69, rue de Chartres.

JEUDI, 18 février, à midi, il sera vendu, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 7 janvier, 1864, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues du Canal et de la Douane, les propriétés ci-après décrites, appartenant à la dite succession, savoir :

1o—Un lot de terre situé en cette paroisse, sur le chemin de Gentilly, à droite du dit chemin en allant de la ville au Chef Menteur, mesurant, d'après un plan dressé par P. N. Judice, arpenteur civil, en date du 16 novembre 1863, cinq arpents de face sur vingt arpents de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble les bâtisses et autres dépendances de la dite propriété, sans exception, et consistant en une maison, cuisine, écurie, &c.

2o—Un lot de terre situé au faubourg Tremé, dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tonti, Dumaine, Miro et St Anne, désigné par le numéro Vingt Trois; mesurant trente pieds neuf pouces de face à la rue Tonti, sur cent quarante huit pieds dix pouces une ligne et demie de profondeur, la ligne au fond n'ayant que trente pieds [illegible] pouces six lignes, conformément à un plan dressé par P. N. Judice, ingénieur civil, en date du 18 novembre 1863, ensemble les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur le dit lot de terre.

3o—Deux lots de terre situés au Nouveau faubourg Marigny dans l'îlet borné par les rues Prosper, Nouvelle Orléans, Claiborne et Avenue St. Bernard (ci-devant rue White) désignés par les numéros un et deux d'après un plan dressé le seize avril 1861 par A. Castaing, ingénieur civil et déposé en l'étude de O Drouet, notaire public. Les dits lots de terre, ayant chacun, mesure américaine, conformément au dit plan, vingt six pieds sept pouces cinq lignes de face à l'Avenue St Bernard (ci-devant rue White) sur les profondeurs suivantes, savoir :

Le lot numéro un mesure soixante dix huit pieds dix pouces et trois lignes de profondeur, du côté le plus rapproché de la rue Claiborne, quatre vingt douze pieds [illegible] pouces deux lignes sur la ligne qui le sépare du lot numéro deux. [illegible] ensemble les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—comptant, en monnaie courante.
Actes de vente par devant Joseph Cuvillier, notaire public, aux frais des acquéreurs. 1 janv—25 fév 18

Maison à étage, en briques, située rue de Chartres No 236, entre Dumaine et St Philippe.

PAR GABRIEL LEAUMONT.
Salle d'encan 69, rue de Chartres.

JEUDI 18 courant, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale entre les rues de la Douane et du Canal—

Un lot de terre, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues de Chartres, Vieille Levée, St Philippe et Dumaine, ayant, mesure américaine, quarante deux pieds six pouces de face à la rue de Chartres, sur [illegible] de profondeur. Ensemble une maison en briques à un étage, portant le No 236, ayant varanda sur la façade, au rez de chaussée deux magasins, mesurant chacun dix sept pieds sur quarante, et au premier six appartements et chambre dans le grenier.

Une cuisine à un étage en briques, ayant quatre chambres, cour carrelée, water works gaz, &c. Aussi l'installation du magasin de cigares, consistant en comptoirs, vitrines, installation de gaz, &c.
Conditions—comptant en monnaie ayant cours.
Acte de vente par devant Jos Cuvillier, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 14 fév

Marchandises sèches, habillements, bottes, souliers, chapeaux, &c.

PAR GABRIEL LEAUMONT.
Salle d'encan, 69, Chartres.

VENDREDI, 19 courant à 10 heures du matin, il sera vendu à son magasin d'encan, rue de Chartres No 69—
100 lots marchandises sèches et bonneterie.
Aussi :
100 lots habillements, chemises en flanelle et en mérinos, caleçons, &c.
Aussi :
50 caisses bottes, souliers, chapeaux feutre, casquettes, &c, &c.
Conditions à la vente. 18 fév

Marchandises sèches, bottes, souliers, chapeaux, casquettes, et articles en paille.

PAR HOFFMAN & MARKS.
J. HOFFMAN, encanteur,
Bureau, rue de Chartres No 38.

VENDREDI, 19 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—
Casimirs fantaisie pour le printemps,
[illegible] fil et cotonnades,
Draps d'été fine noir,
Popelines et mousselines fines,
Indiennes Dunnel, Pacific et [illegible] françaises,
Organdis et jaconats [illegible],
Mousselines brochées et tape check,
Mousseline suisse blanche et nansou,
Toile et bobinet à moustiquaires,
Cotons blancs et écrus,
Toiles d'Irlande, blanchies et imprimées,
Ginghams et cotons,
Basques unis et brodés.
Aussi—après
150 caisses de bottes et souliers, tels que—
Bottes de cavalerie,
Balmorals pour dames et pour messieurs,
Bottes de peau de veau, [illegible],
Guêtres Congrès pour dames et pour messieurs,
Balmorals lipped pour dames, double semelles,
Guêtres-Congrès, bas brodequins, &c.
150 lots de chapeaux, casquettes et articles en paille, importés par MM [illegible] & Co et pour être vendus pour leur compte. L'assortiment comprend une variété de formes et couleurs.
10 caisses souliers avariés et pour être vendus pour le compte de qui il appartiendra. 18 fév

Propriété rue d'Espagne près du Chemin de fer du Golfe.

PAR E. M. JACOBS, Encanteur.

IL sera vendu, samedi 20 février 1864, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane—

Un lot de terre, situé dans le Troisième District, mesurant 30 pieds 1 pouce 4 lignes de face à la rue d'Espagne, entre Bons Enfants et [illegible], par 127 pieds 10 pouces 6 lignes de profondeur. Ensemble une maison bâtie en bois [illegible], couverte en ardoises, ayant trois pièces, [illegible] en briques, latrines, jardin, &c. &c. Les banquettes sont faites en planches et en briques et sont payées. Voir le plan à la Bourse.
Conditions—comptant. 16 fév

Vente à l'encan d'un terrain de prix et amélioré.

Vente pour cause de départ.

PAR J. P. BOISSEAU, encanteur.
Bureau, rue des Magasins, Nos 27 et 29, coin Gravier.

IL sera vendu, samedi, 20 février, à midi, à la Bourse des Marchands et des Encanteurs, rue Royale—

UN TERRAIN DE PRIX situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Royale, St Philippe, Condé et Ursulines—No 238 de la rue Royale. Ledit terrain a 30 pieds 8 pouces et 4 lignes de face à la rue Royale sur 107 pieds 3 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent dessus, comprenant une maison cottage, [illegible] à la Bourse des Marchands et des Encanteurs.
Conditions à la vente. 18 fév

VENTES JUDICIAIRES.

Charles F. Woisner vs Créanciers.

TROISIÈME Cour de District de la Nlle-Orléans—No 17,6[illegible]—En vertu d'un ordre de vente rendu le 11 de février 1864 à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai le LUNDI 29 de février 1864, à 1 heure P. M. sur les lieux ci-après désignés, pour le compte des créanciers de l'insolvable, à la vente publique et aux enchères—

Le fonds d'une TANNERIE (appartenant à Mme Chs. Christophe) située à l'angle des rues Dupré & Lapeyrouse, près le chemin de Gentilly, consistant en cuirs, marchandises, peaux de veau et de cheval—Aussi un cheval et un cabrouet, un lot de meubles, &c.

Le tout tel qu'il est décrit à l'inventaire déposé en Cour.

Et le terme restant du bail des lieux expirant le 30 de novembre 1864, à raison de $20 par mois, une copie duquel bail est déposée en mon bureau pour recours.

Le tout cédé par l'insolvable à ses créanciers.

☞ Conditions—comptant au moment de l'adjudication.

L'acquéreur du bail paiera le loyer à son échéance et la balance du prix d'adjudication (s'il y avait) comptant.
JAS. E. DUNHAM,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.
18 fév—20,22,25,29.

AVIS AUX TAILLEURS ET MARCHANDS DE LA CAMPAGNE.

OUVERTURE DE LA SAISON DE PRINTEMPS.

Ancienne maison MINVIELLE,
E. GIRARD & COUTEUX, Success.
encoignure Chartres et Bienville.

Viennent de recevoir un très grand assortiment de
Cachemires en tous genres,
Batiste de laine,
Mélangés soie,
Drap zéphire,
Satins de laine,
Grains de poudre,
Mérinos double chaîne,
Drap côtelé,
Bombasines,
Alpacas,
Coutil blanc,
Coutils fantaisie,
Gingas fil bleu,
Piqués pour gilets,
Florentines,
Cottons blancs,
Toiles à revers,
Percales de Chine,
Satinettes,
Jeans,
Cotonnades du pays,
Velours de chasse.
FLANELLES BLANCHES, à carreaux, fantaisie, bleue et rouge et [illegible]
SOIE A COUDRE—Cordonnet pour machines à coudre—galons soie et laine et toutes les fournitures pour TAILLEURS.
DRAPS ET BOUTONS MILITAIRES.
NOUS invitons les acheteurs de la ville et de la campagne à venir visiter notre stock ; ils trouveront un très bel assortiment et les prix les plus bas du marché.
7 fév—1m E. GIRARD & COUTEUX.

Grocerie à vendre.

A vendre, une belle GROCERIE située coin Grands Hommes et Histoire. La dite grocerie est bien assortie et bien achalandée. Pour les conditions, s'adresser sur les lieux. 16 fév—7t

A LOUER.

DEUX CENTS ARPENTS d'une BELLE TERRE bien desséchée, sur laquelle il y a une bonne [illegible]. Pour les conditions, s'adresser à MM. Lacroix frères, paroisse St. Jacques, à 66 milles au dessus de la ville, rive droite. 17 fév—6t